

Consultation publique Site Ray-Mont Logistiques –
Secteur Assomption Sud

Projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269

Mémoire déposé par la MARE

([Mouvement d'action régional en environnement](#))



Rédaction : Michael Fleckenstein

Révision : Réjeanne Bilodeau, Mathieu Desnoyers, Alizée Girard
et Martin Legault

mouvement.mare@gmail.com

<https://mouvementmare.org>

Novembre 2024

Présentation du MARE

Nous sommes un mouvement citoyen qui s'appuie sur 600 membres bénévoles et sommes actuellement actifs dans de nombreuses villes et MRC dans le sud du Québec, mais également un peu partout dans la province.

Notre objectif : venir en aide aux individus, groupes citoyens, organismes et municipalités, en nous impliquant concrètement dans [plusieurs dizaines de campagnes d'action annuellement](#), afin de faire face à la crise environnementale actuelle, mais également pour obtenir davantage de justice sociale.

Nous sommes, entre autres, activement impliqués dans la protection des écosystèmes grâce au Réseau de protection des milieux naturels du MARE qui vient en aide aux groupes citoyens souhaitant protéger ces milieux.

Consultation publique Site Ray-Mont Logistiques – Secteur Assomption Sud Projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269

Notre groupe a soutenu la mobilisation citoyenne pour la conservation du boisé Steinberg juste à côté du terrain de Ray-Mont Logistiques. Nous sommes très satisfaits que la ville de Montréal ait entendu les préoccupations des citoyen.ne.s et ait protégé ce boisé. L'objectif poursuivi par la ville avec la protection du boisé Steinberg est de "créer une zone tampon entre les activités industrielles et les quartiers résidentiels avoisinants, notamment Viauville". Ce même objectif devrait, à notre avis, guider les projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269. Nous vous partageons ci-dessous nos réflexions et suggestions pour mieux protéger les intérêts des citoyen.ne.s de Viauville.

Considérant que l'arrondissement et tout l'est de l'île de Montréal sont déjà fortement minéralisés.

Considérant que les activités industrielles se déroulent à moins de 300 m d'un centre de soins pour ainé.e.s et à proximité d'une importante zone résidentielle.

Considérant que ni les impacts visuels, ni les effets sur la qualité de l'air (poussière, particules fines, gaz générés par les mouvements de camions et grues), ni l'effet « Îlot de chaleur » n'ont été évalués dans le cadre de la proposition.

Considérant que l'étude des impacts sonores se base sur un mince échantillonnage de « quelques » jours à 4 reprises durant une année.

Considérant que les seuils de bruit fixés par le ministère ont été régulièrement dépassés lors de la mise en place du chantier de construction.

Nous ne pouvons que rejeter les dispositions des projets de règlement P-24-030 et P-04-047-269 tels que proposés conjointement par la ville de Montréal et l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

Dans sa présentation des projets de règlement, M. Mihos, conseiller en aménagement de la ville de Montréal, constate que « lié à la faible implantation du site [...], il y a beaucoup de superficies de terrain qui sont impropres à la plantation parce qu'elles sont utilisées pour des activités de l'entreprise : des aires de chargement, de manutention ».

Nous trouvons inconcevable que la Ville et Ray-Mont Logistiques semblent s'être entendus pour planter 134 arbres au lieu des 1800 arbres qui seraient nécessaires pour respecter les règles en vigueur dans le secteur. Dans le sommaire décisionnel au sujet de la consultation n'est même pas mentionnée une dérogation qui permet de diminuer le taux de végétalisation du terrain à moins de 4 % au lieu des 30 % exigés dans le règlement d'urbanisme. La transparence est de mise; ce type d'omission montre clairement qu'on essaie de forcer l'acceptabilité sociale, alors même que les bienfaits de la végétalisation visent le bien-être et la qualité de vie pour tous les usager.ère.s de la zone.

Nous demandons que, afin de maximiser l'atténuation des nuisances générées par les activités de Ray-Mont, soit respecté le taux minimal de végétalisation c'est-à-dire qu'au moins 22% de la surface totale du terrain soient réservés pour la plantation d'arbres (environ 38 000 mètres carrés ou selon le calcul de l'urbaniste de la ville 1800 arbres).

Nous proposons que la plantation se concentre en bordure du terrain pour permettre les activités industrielles, tout en concentrant le plus possible les plantations sur la limite ouest du terrain. Cette disposition permettrait également de créer une barrière physique entre la zone d'activités et le quartier résidentiel, atténuant l'arrivée de poussières, de bruits et améliorant le visuel.

Nous proposons que le talus existant sur le terrain de Ray-Mont accueille un mur anti-bruit pour éviter que les citoyen.ne.s se trouvent avec le nez sur un mur, mais que celui-ci soit en retrait des maisons et le plus près possible des activités. La ville peut toujours aménager un deuxième talus avec des arbres pour contenir le bruit de la ligne de chemin de fer existante.

Toujours dans le but de garder les activités génératrices de nuisances le plus loin possible de la zone résidentielle, nous proposons que les rails pour amener les wagons sur le terrain de Ray-Mont soient posés le long de la limite Est de leur terrain.

Nous proposons qu'une autre mesure d'atténuation de nuisances soit prise afin de pouvoir charger deux conteneurs remplis par camion, au lieu d'un seul; ce qui permettra de couper le nombre de mouvements journaliers de camions en deux (1200 au lieu des 2400 annoncés actuellement).

Nous comprenons que la ville est aux prises avec une poursuite judiciaire et qu'elle essaie de trouver une entente avec Ray-Mont.

Nous ne pouvons toutefois pas accepter que l'entente se fasse au détriment de la santé physique et mentale des citoyen.ne.s riverain.e.s, et dans le non-respect des règlements municipaux.